

**Echos du Conseil Municipal du 22 Août 2011**  
**MOLLANS-sur-OUVÈZE**  
**par les élus de « Mollans Autrement »**

**1- Création d'un poste d'adjoint technique** (pour l'école) :

Deux conseillers municipaux (l'un de la majorité, l'autre de l'opposition) ont fait observer à Monsieur le Maire que la qualité « d'agent technique » retenue ne répondait pas aux exigences règlementaires pour ce type d'emploi, s'agissant de personnel travaillant dans le cadre de l'école communale ; ils ont fait part de leurs réserves sur le plan juridique.

A la demande des conseillers de « Mollans Autrement », Monsieur le Maire a précisé qu'il avait reçu de nombreuses candidatures, répondant notamment aux exigences de diplôme, pour un poste d'ASSEM, mais qu'il entendait privilégier des personnes résidant à Mollans.

Son choix se porterait donc sur deux candidatures locales. La personne retenue devrait s'engager à préparer le diplôme requis dans un délai d'un an, a-t-il ajouté.

*C'est bien le Maire, et lui seul, qui procède à l'embauche du personnel.*

**2- Droit de préemption urbain :**

Monsieur le Maire a proposé au Conseil de réfléchir afin de définir la zone – ou les futures zones- où s'appliquerait le droit de préemption urbain concernant le PLU de Mollans.

Après discussion, il a proposé au Conseil de prendre contact avec la DDT de Nyons afin de définir le périmètre concerné, et de solliciter l'avis de cet organisme pour le nouveau calcul des taxes liées aux permis de construire suite à la suppression de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) et son remplacement par une Taxe d'Aménagement (TA).

Le Conseil a chargé Monsieur le Maire de prendre rendez vous avec la DDT de Nyons afin de fixer une réunion à ce sujet, entre le 5 et le 10 octobre 2011.

**3- Questions diverses :**

**3.1 Ventes :** Maison Legros, en indivision. Il s'agit d'une vente aux enchères. L'emplacement de cette maison au centre du Vieux Village pourrait présenter un intérêt pour la commune. Des Conseillers souhaiteraient se rendre sur place pour en apprécier l'intérêt. La décision sera prise lors du prochain conseil.

Pour les autres cessions VOULLET/HENNET, WILLIAMS/REMOND, CARLOTTI/VERSTRAETEN-PERRIN (Domaine du Pas du Ventoux), BOUVIN (Domaine du Pas du Ventoux), VERBRUGGEN, (Domaine du Pas du Ventoux), ALBUQUERQUE : pas de préemption.

### **3.2 Dossiers SDED** (réseau électricité : Syndicat d'Énergies de La Drôme)

Extension et raccordement pour la station d'épuration STEP, la dépense prévisionnelle est de 30 068,98 € TTC ; la part de la commune s'élèverait à 9 414,50 €.

Raccordement au réseau d'une construction, le montant prévisionnel est de 21 820,34 € TTC, dont forfait communal 2 808,84 €.

Renforcement du réseau du quartier St. Pierre : dépense prévisionnelle 87 000€ financé par le SDED.

### **3.3 Actualisation des statuts du SDED :**

Selon la lettre du Président du Syndicat d'Énergies communiquée par M. le Maire, cette actualisation permettrait au Syndicat, dont la commune est membre, de répondre aux attentes des collectivités de la Drôme en matière d'efficacité et de diversification énergétique ; ce, dans le cadre du « Grenelle » de l'environnement, avec l'instauration de deux nouvelles compétences optionnelle concernant l'éclairage public, la création et l'entretien d'infrastructures électriques et de charge.

Le Conseil a donné son accord. .

### **3.4 Programme d'intérêt général (PIG) 2011- 2012**

Le CALD a proposé de reconduire le dispositif de subventions complémentaires aux aides de l'ANAH (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) pour les propriétaires bailleurs dans le cadre d'une réhabilitation durable ; soit :

- une subvention de 2,5% pour les logements respectant au moins 2 engagements supplémentaires « développement durable » comportant l'utilisation d'isolant à base renouvelable : ouate de cellulose, laine de bois, paille de lavande....
- et l'utilisation d'énergies renouvelables : eau chaude solaire ou chauffage au bois, géothermie....

Les logements subventionnés devront utiliser des menuiseries en bois d'origine française.

Pour MOLLANS : 2 logements, dotation communale 3 500 € et dotation ADLS 500 €, total : 4 000 € qui seront inscrits au budget de la commune.

### **3.5 Renouvellement du partenariat C.A.F et M.S A, Contrat enfance jeunesse :**

Le contrat précédent est arrivé à son terme fin 2010 ; il y a lieu de renouveler ce partenariat afin de maintenir l'accueil de loisir périscolaire. La convention est renouvelée pour 4 ans.

### **3.6 Repas de la cantine.**

Les travaux de réfection et d'extension de la salle de la Cantine et de la cuisine n'étant pas achevés (prévisions actuelles fin octobre), les repas seront réalisés à l'extérieur et compte tenu des locaux disponibles ne pourront être servis qu'aux enfants dont les deux parents travaillent. Etant donné le surcoût important, le prix du repas a été fixé à 4 € par le Conseil.

### **3.7 FDAC 2012 (programme voirie) :**

Une visite sur site de la commission travaux a été prévue le jeudi 25 août 2011.

### **3.8 Eclairage public**

Pour l'accès à la salle du Bicentenaire, une amélioration de l'éclairage de la place paraît indispensable.

### **3.9 Canal rue des Granges**

Monsieur Reynaud précise que les travaux seront entrepris dès qu'il sera possible de couper l'eau de ce secteur.

### **3.10 Emprunt pour la STEP**

Compte tenu de l'évolution des taux, nous avons demandé à Monsieur le Maire de prospecter les banques sans trop attendre, afin de connaître les meilleures propositions en ce qui concerne l'emprunt nécessaire pour la construction de la Station d'épuration.